



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 octobre 2015
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général concernant les pouvoirs du représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord au Conseil de sécurité

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu du Représentant permanent du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre datée du 13 octobre 2015 indiquant que la baronne Sandip Verma représentera le Royaume-Uni à la 7533^e séance du Conseil de sécurité, qui se tiendra le 13 octobre 2015.

De l'avis du Secrétaire général, cette lettre constitue des pouvoirs provisoires suffisants.

